



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 59673

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les stages étudiants français en Chine. En effet, alors que beaucoup de jeunes Chinois effectuent des stages dans nos entreprises françaises, pour le moment il est devenu impossible pour des étudiants français d'effectuer un stage en Chine car le gouvernement chinois vient de les interdire. Les grandes écoles et les universités françaises déplorent vivement cette situation. Il souhaite donc savoir ce qu'il compte faire afin de permettre une réciprocité des pratiques en la matière entre la France et la Chine.

Texte de la réponse

La République populaire de Chine a modifié en juillet 2013 sa réglementation en matière de visas, en supprimant notamment les visas « pour stage ». Cette mesure est appliquée quelle que soit la nationalité et ne vise pas spécifiquement les ressortissants français. Elle a toutefois un impact important pour les étudiants français qui se voient privés d'une opportunité très enrichissante pour leur carrière future. La Chine délivre désormais soit des visas de travail (pour les diplômés ayant une certaine expérience de l'emploi considéré), soit des visas pour études (pour les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur chinois), soit des visas pour affaires (impliquant d'être invité par une entreprise ou une institution chinoise). La France demeure attachée à la réciprocité en matière de visas. Le ministère des affaires étrangères et du développement international mène un dialogue sur ce sujet avec les autorités chinoises afin d'apporter une solution pragmatique au problème du statut des stagiaires. Ce sujet sera en particulier à l'agenda du dialogue de haut-niveau sur les échanges humains, co-présidé par M. Laurent Fabius et la vice-Premier ministre chinoise Liu Yandong, qui tiendra sa première session en septembre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59673

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5684

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6410